

Questions orales

[Français]

LES COMMUNICATIONS

LES RENCONTRES AVEC LE QUÉBEC EN VUE DE RÉGLER LES DIFFÉRENDS

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre des Communications.

La semaine dernière, son homologue québécois, lors d'une conférence publique, suggérait la mise sur pied d'un groupe de travail bipartite entre Ottawa et Québec, constitué de fonctionnaires des deux gouvernements, dont le mandat serait de déterminer quelles sont les revendications particulières du Québec, pour lesquelles des éclaircissements se rapportant à la Constitution pourraient être utiles. Est-ce que le ministre est disposé à dire si elle répondra dans l'affirmative à ce vœu exprimé par son homologue québécois?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): Je n'ai pas encore reçu la suggestion de M. Hardy. Je l'ai lue, comme l'honorable député, dans les journaux, mais je peux tout de même indiquer ma sympathie pour la création de ce comité et des rencontres fréquentes entre les fonctionnaires du gouvernement fédéral et ceux du gouvernement provincial. Toutefois, je souhaiterais, comme je l'ai d'ailleurs indiqué, que le mandat de ce comité d'étude soit beaucoup plus large, de façon à nous permettre d'examiner tous les problèmes qui nous divisent en ce moment.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LA GESTION DES RESSOURCES FORESTIÈRES—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, le directeur général du Service canadien des forêts qui est également conseiller auprès du ministre de l'Environnement, a récemment réclamé la mise au point d'une politique forestière nationale pour remédier à la mauvaise gestion de nos ressources forestières, ce qui selon lui, est une manière large et des plus indulgentes de dépeindre la situation; le ministre de l'Environnement peut-il informer la Chambre s'il est de sa compétence de tenir compte de ces recommandations, et quel serait l'organisme en particulier qui serait habilité à tenir cette gageure?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Environnement): Je n'ai eu aucune communication de cet ordre, monsieur l'Orateur.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

L'EMBAUCHAGE D'OCCASIONNELS PAR DES AGENCES PRIVÉES DE PLACEMENT—LA POSSIBILITÉ D'ACCROISSEMENT DE L'EMBAUCHE

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. L'an dernier, les crédits que le gouvernement a dépensés pour l'embauchage de travailleurs occasionnels par l'intermédiaire de bureaux de placement, se sont accrus de 77 p. 100. A lui seul, le Conseil du Trésor a doublé les sommes qu'il avait versées à ces agences privées, en les portant de \$209,000 à \$492,000. Étant donné que ces agences privées

[M. Jamieson.]

accaparent de 20 à 50 p. 100 de la rémunération de ces employés, je voudrais savoir pourquoi le gouvernement a recours à ces bureaux plutôt qu'aux services qu'offrent les centres de main-d'œuvre du Canada, pour économiser de l'argent et empêcher l'exploitation de ces travailleurs occasionnels?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, il s'agit d'un mécanisme utilisé par plusieurs organisations pour remplir des fonctions de façon temporaire. Chaque ministère peut le faire, mais ceci ne crée pas de nouveaux emplois. Les ministères doivent se servir de l'argent qui leur est déjà alloué pour le nombre d'hommes-années qui leur est alloué, et nous avons constaté jusqu'à ce jour qu'il s'agit d'un mécanisme assez efficace. Mais nous étudions présentement ce problème avec la Commission de la Fonction publique, en vue d'établir s'il ne serait pas possible de développer un mécanisme un peu semblable à l'intérieur de la Fonction publique, sans qu'il en coûte plus cher à l'administration.

[Traduction]

M. Rodriguez: Est-ce que l'embauchage d'employés temporaires figurait parmi les mesures d'austérité annoncées en décembre, portant que l'accroissement de l'embauche serait maintenu à 1.5 p. 100 cette année, et sinon, est-ce que le nombre de ces employés occasionnels va doubler encore l'an prochain?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, l'embauchage des employés occasionnels de la Fonction publique est assujéti aux lignes directrices. Autrement dit, cette catégorie d'employés émerge au budget de chaque ministère. Par conséquent, la limite maximale de 1.5 p. 100 fixée par le budget sera respectée.

* * *

[Français]

L'ÉNERGIE

LES RECHERCHES SUR L'ÉNERGIE ÉOLIENNE—ON DEMANDE UN RAPPORT.

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que la recherche de ressources pétrolières traditionnelles a décliné plus rapidement que ne l'avait prévu l'Office national de l'énergie, et étant donné également que l'on risque de connaître une pénurie d'énergie dans un avenir assez prochain, le ministre peut-il dire à la Chambre si son ministère a établi des programmes de recherche dans le domaine de l'énergie éolienne, et dans l'affirmative, peut-il nous faire un rapport sur ce potentiel vérifiable de l'énergie éolienne au Canada?

[Traduction]

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, dans la déclaration que j'ai faite il y a deux semaines j'ai indiqué que le gouvernement allait accroître ses dépenses pour fins de recherche et de développement, y compris en ce qui a trait aux ressources renouvelables, à l'énergie solaire et éolienne. Le Conseil national de recherches est l'organisme chargé de réaliser le programme relatif à l'énergie éolienne. J'invite le député à communiquer avec cet organisme. Et si je peux lui être de quelque secours, je suis à sa disposition.